

Accusé de réception en préfecture

013-241300276-20111103-2011\_A127-DE

Date de signature : -

Date de réception : 17/11/2011



Acte rendu exécutoire par application des  
formalités de télé-transmission au Contrôle  
de Légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

**2011\_A127**

**OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs - Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)- Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois - Modification de la délibération n 2009\_A157 du 23 octobre 2009**

Le 3 novembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 octobre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOULAN Michel – BOYER Michel - BRAMI Héliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges - DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DILLINGER Laurent – DRAOUZIA Dahbia – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques - GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSDÉMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LOUIT Christian - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – RIVET-JOLIN Catherine – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jaques – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALBERT Guy donne pouvoir à ROUGIER Jacques – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENON Charlotte donne pouvoir à MERGER Reine – BRUNET Danièle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à PIERRON Liliane – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – DECARA Yannick donne pouvoir à DILLINGER Laurent - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à MATAS Henri – FOUQUET Robert donne pouvoir à BERNARD Christine – GALLESE Alexandre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TONIN Victor – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GARÇON Jacques – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BRAMI Héliot – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – SANGLINE Bruno donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude – VILLEVIELLE Robert donne pouvoir à BELLUCCI Angélique

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BARBAT-BLANC Odile – BORDET André – BOUTILLOT Guy – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CURINIER Erick – DEVAUX Pierre – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – LONG Daniëlle – MERSALI Malik – MORBELLI Pascale – ROUARD Alain

**Secrétaire de séance** : Stéphane PAOLI

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

## CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Madame Le Président

**Objet :** Institution – Désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs – Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) – Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois – Modification de la délibération n°2009\_A157 du 23 octobre 2009

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Par courrier en date du 20 juin 2011, Monsieur le Préfet a demandé le renouvellement des représentants de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'ISDnD de l'Arbois, soit 4 titulaires et 4 suppléants en ce qui concerne la CPA. Il convient de procéder à la désignation de ces représentants par le Conseil de Communauté.

### **Exposé des motifs**

La Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois a été créée le 03 janvier 2001 par arrêté du Préfet de Région.

Elle a pour objectif de présenter les activités et évolutions du site et de favoriser l'échange et la transmission d'informations. Un bilan de l'année écoulée et une prévision des projets à venir sont généralement à l'ordre du jour.

Elle se compose de représentants :

- des services de l'Etat,
- des collectivités territoriales (communes limitrophes)
- d'associations,
- de la Communauté du Pays d'Aix.

Le mandat de ses membres doit être renouvelé tous les trois ans par arrêté préfectoral. Le dernier arrêté date du 17 novembre 2008.

Le précédent mandat des membres de la CLIS arrivant à son terme, Monsieur le Préfet a demandé le renouvellement des représentants de l'ensemble des collègues et donc, en ce qui concerne la CPA, de désigner les représentants occupant 4 sièges, soit :

<b>Sièges</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
1	Conseiller communautaire	Conseiller communautaire
2	Conseiller communautaire	Conseiller communautaire
3	Directeur Traitement Déchets Ménagers de la CPA	Directeur Adjoint Traitement Déchets Ménagers de la CPA
4	Directeur d'exploitation de la société exploitant l'ISDnD	Directeur adjoint d'exploitation de la société exploitant l'ISDnD

Il convient donc de désigner 4 conseillers communautaires pour siéger lors des réunions de cette Commission, soit 2 titulaires et 2 suppléants.

---

L'article L.2121-21 alinéa 2-2° du Code général des collectivités territoriales prévoit que les membres de ces organismes sont désignés par le Conseil de Communauté parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue.

En conséquence, le Conseil de communauté doit procéder à l'élection, parmi les délégués titulaires du Conseil de communauté, de ses représentants dans ces organismes extérieurs, en qualité de titulaires.

Toutefois, en vertu des dispositions du dernier alinéa de l'article L.2121-21 précité, le Conseil de Communauté peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations, sauf dispositions législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'impose le scrutin secret pour la désignation des membres des organismes extérieurs.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21 ;

VU le décret n°93-1410 du 29 décembre 2003 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets prévues à l'article L.125-1 du Code de l'Environnement,

VU l'arrêté du Préfet de la Région PACA, Préfet des Bouches-du-Rhône du 3 janvier 2001 modifié, portant création de la CLIS de l'Arbois,

VU la délibération n°2009\_A157 du Conseil Communautaire du 23 octobre 2009 relative à la désignation des représentants de la C.P.A. au sein des organismes extérieurs ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de ne pas procéder au vote à bulletin secret, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- **DESIGNER** les 2 représentants titulaires et les 2 représentants suppléants de la C.P.A. au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance relative à l'exploitation du Centre de Stockage des Déchets Ultimes du plateau de l'Arbois

**OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs - Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)- Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois - Modification de la délibération n°2009\_A157 du 23 octobre 2009**

---

## 1. Choix des modalités de scrutin

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la CPA au sein de la commission.

Vote sur la proposition :

Inscrits	144
Votants	129
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65
Pour	129
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.



## 2. Désignation du représentant de la CPA

Ont déclarés candidature :

Titulaires : Michel BOULAN – Jean-Marc PERRIN

Suppléants : Jacques GARÇON – Richard MARTIN

**OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs - Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)- Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois - Modification de la délibération n 2009\_A157 du 23 octobre 2009**

Inscrits	144
Votants	129
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65
Pour	129
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

**Sont désignés représentants de la CPA au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance :**

**En qualité de titulaires :**

**Michel BOULAN – Jean-Marc PERRIN**

**En qualité de suppléants :**

**Jacques GARÇON – Richard MARTIN**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du-Conseil présents

**Maryse JOISSAIN MASINI**



**16 NOV. 2011**